

Comme tout pays de pionniers, le Canada a connu une forte mortalité au milieu des années 1800, époque où le taux brut de mortalité se situait entre 22 et 25. Bien que la mortalité fût élevée à tous les âges, on présume qu'elle devait être particulièrement forte chez les enfants. Même en 1921, le taux de mortalité infantile au Canada était de 102.1 pour 1,000 naissances vivantes. Grâce à l'urbanisation croissante et à l'amélioration des services sanitaires et médicaux, le taux de mortalité infantile a baissé à 10.4 en 1981, ce qui représente moins d'un dixième du taux de 1921. Il a encore diminué pour s'établir à 8.6 en 1983 et à 7.9 en 1985. Le taux brut de mortalité a chuté de 50 % (de 22 à 11) entre 1851 et 1930. Il a continué de descendre pour s'établir à 7.3 en 1970 et 1971; il a ensuite fluctué légèrement pendant quelques années, puis il est tombé à 7.0 en 1981 et 1983 avant de connaître une légère remontée (7.2) en 1985.

2.9.5 Mariages

En 1985, 184,096 mariages ont été célébrés au Canada, comparativement à 191,069 en 1980. Le taux de nuptialité (nombre de mariages pour 1,000 habitants) a fléchi de 8.0 en 1980 à 7.4 en 1985. L'Alberta a enregistré un taux de nuptialité de 8.4 en 1985 et est ainsi restée la province ayant le taux le plus élevé (tableau 2.27).

En 1985, l'âge médian au premier mariage, c'est-à-dire l'âge au-dessus et au-dessous duquel se sont produits la moitié des premiers mariages, était de 25.6 ans chez les hommes et de 23.7 ans chez les femmes. L'âge moyen s'établissait à 26.7 ans pour les hommes et à 24.6 ans pour les femmes.

2.9.6 Divorces

Le nombre des jugements définitifs de divorce rendus au Canada a fortement augmenté par suite des modifications apportées, en 1968, à la législation sur le divorce. Le nombre de divorces est passé à 70,436 en 1982, comparativement à une moyenne annuelle d'environ 11,000 pour la période 1966-68. Il a baissé à 68,567 en 1983 et à 61,980 en 1985. Le taux de divorces pour 100,000 habitants a diminué, étant passé de 285.9 en 1982 à 275.5 en 1983 et à 244.4 en 1985. Pour l'ensemble des provinces, comme par les années passées, les taux de divorces les plus élevés de 1985 ont été enregistrés en Alberta (344.9) et en Colombie-Britannique (288.0), et ce sont Terre-Neuve (96.6) et l'Île-du-Prince-Édouard (167.6) qui ont connu les taux les plus bas.

Sexe des demandeurs. En 1985, un nombre plus élevé de femmes (39,093) que d'hommes (22,887) ont obtenu le divorce au Canada. Ces chiffres donnent un ratio de 58 divorces accordés à des hommes pour 100 accordés à des femmes.

Motifs de divorces. D'après les statistiques de 1985, les principaux motifs invoqués pour obtenir le divorce sont, par ordre décroissant: la séparation depuis au moins trois ans (25,948 cas), l'adultère (22,613 cas), la cruauté mentale (17,969 cas), la cruauté physique (10,811 cas), l'alcoolisme (880 cas) et l'abandon du conjoint par le demandeur pendant au moins cinq ans (727 cas). Sur les 61,980 divorces accordés en 1985, 48.5 % ne mettaient en cause aucun enfant à charge, 22.1 % touchaient un enfant à charge, 21.9 %, deux enfants à charge, et 7.5 %, trois enfants ou plus.

Durée du mariage. La durée du mariage a été de moins de cinq ans dans 15.9 % des divorces, et de moins de dix ans dans 45.4 % du nombre total des divorces. Chez les personnes ayant divorcé en 1985, l'âge médian au moment du mariage se situait à 21.4 ans pour les femmes et à 23.7 ans pour les hommes, et il était de 34.1 ans chez les femmes et de 36.7 ans chez les hommes lors du divorce.

État matrimonial. Pour 88 % des personnes ayant divorcé en 1985, il s'agissait d'un premier divorce. Plus de 10 % des divorces ont été accordés à des personnes qui étaient divorcées au moment de leur dernier mariage, et un peu plus de 1 % à des personnes qui étaient veuves.

2.10 Migration

2.10.1 Immigration

La politique d'immigration du Canada est fondée sur le principe de la non-discrimination et insiste particulièrement sur le choix d'immigrants qui pourront vraisemblablement s'adapter au genre de vie des Canadiens et contribuer ainsi au développement économique et culturel du pays.

Les agents d'immigration canadiens évaluent, selon des critères uniformes, les requérants de toutes les parties du monde et, mis à part les parents parrainés et les réfugiés, choisissent ceux qui possèdent des compétences en demande au Canada ou ceux dont le savoir-faire pourrait contribuer à l'essor du Canada.

Emploi et Immigration Canada (EIC) réglemente également l'entrée des travailleurs temporaires ainsi que des étudiants étrangers qui ont l'intention de s'inscrire dans des établissements publics ou privés, et filtre chaque année des millions de visiteurs qui viennent au Canada en touristes ou pour des raisons familiales, sociales, culturelles ou autres. EIC facilite le retour au pays des résidents canadiens et applique des mesures visant à protéger la santé et le bien-être des Canadiens ou à assurer leur sécurité.